

Avis de PRÉEMPTION SAFER AVEC RÉVISION DE PRIX

Article L. 143-3 et R. 143-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

La Safer Occitanie informe qu'elle a exercé le **DROIT DE PREEMPTION** prévu par les articles L. 143-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime sur les biens dont la référence est précisée ci-dessous :

Numéro unique pour tous les services de la Safer Occitanie
09 70 10 20 30

Département : 31

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Ariège
Aude
Aveyron
Gard
Gers
Haute-Garonne
Hautes-Pyrénées
Hérault
Lot
Lozère
Pyrénées-Orientales
Tarn
Tarn-et-Garonne

Commune de SEYSSES pour une surface de 97 a 95 ca

Lieu-dit	Sect	N°	Sub	Div	Surface	NC
SACAREAU	A	0317			48 a 68 ca	Terres
SACAREAU	A	0318			49 a 27 ca	Terres

Et au prix de 6 900,00 € TTC (SIX MILLE NEUF CENTS EUROS)

Cette préemption a pour objectifs :

Art. L143-2 CRPM : 5° La lutte contre la spéculation foncière

Art. L143-2 CRPM : 2° La consolidation d'exploitations afin de permettre à celles-ci d'atteindre une dimension économique viable au regard des critères du schéma directeur régional des exploitations agricoles et l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations existantes, dans les conditions prévues à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

et elle est motivée ainsi :

Les parcelles vendues, d'une superficie totale de 97 a 95 ca, sont situées sur la commune de SEYSSES, dans le canton de MURET, au sein de la Petite Région Agricole LES VALLEES. Les parcelles sont situées dans un secteur périurbain caractérisé par de fortes pressions foncières, aboutissant à des situations de concurrence entre agriculteurs et non-agriculteurs. En outre, le bien vendu se situe en Zone Agricole du Plan Local d'Urbanisme, dans un secteur à vocation de grandes cultures ou de polyculture-élevage. L'intervention de la Safer Occitanie permettrait de consolider et/ou d'améliorer la répartition parcellaire des exploitations agricoles locales, tout en préservant durablement la vocation agricole professionnelle des parcelles vendues. L'intervention de la Safer Occitanie permettrait également de lutter contre la spéculation foncière par une contre-offre de prix fixée à 6 900 €, le prix de ces parcelles à vocation agricole étant excessif par rapport aux prix pratiqués dans le secteur pour des parcelles de même nature. La Safer Occitanie a d'ores et déjà été sollicitée par une personne publique souhaitant maintenir la vocation agricole du bien vendu par sa mise à disposition à un agriculteur local et lutter contre la spéculation foncière. Toutefois, la décision de rétrocession définitive ne sera prise par la Safer Occitanie, qu'après étude des autres candidatures éventuelles que la publicité légale à réaliser pourrait révéler.

SIÈGE SOCIAL
10, chemin de la Lacade
Auzeville-Tolosane
BP 22125
31321 Castanet-Tolosan Cedex
Tél : 09 70 10 20 30
service-accueil@safer-occitanie.fr

www.safer-occitanie.com

SA AU CAPITAL DE 6 982 624 €
RCS TOULOUSE
SIREN 086 120 235
APE : 4299 Z

Valant certificat d'affichage pendant une durée de 15 jours	Visa et Cachet de la Mairie <i>Seysse le 02/11/2014</i> 	Pour la Safer Occitanie 
--	--	--